

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 14
Dont 6 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 Septembre 2023.

N° 54 / 2023

Approuvant la modification n°02-2023 du Budget principal de l'exercice de 2023

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 28 Septembre 2023

Date de convocation : 15 Septembre 2023

Lieu de la séance : MAIRIE DE HAO

Membres présents : 14 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 6 membres

Membre(s) absent(s) : 1 membre

Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		Mme TETUA épse BUSTIN Francine
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	X		M. TUTEAMARU Edgar
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	X		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU	X		M. TAKAMOANA Maniaro
Mme MAIRIHAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE	X		Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	X		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal	X		Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		X	
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	X		
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal	X		

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/09/2023
987-200013456-20230928-DEL_054_2023-DE

Le Maire expose :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU** l'arrêté n° HC/0476/DIE/BFC du 05 septembre 2023 portant versement du fonds nation de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – exercice 2023 – au communes isolées de Polynésie françaises ;
- VU** l'arrêté n°1948 du 22 septembre 2022 approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Hao pour l'acquisition d'un camion à benne basculante de 4 m3 ;
- VU** l'arrêté n° 1591 CM du 14 septembre 2023 approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Hao pour l'acquisition d'un bus scolaire ;
- VU** l'arrêté n° 1598 CM du 14 septembre 2023 approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Hao pour l'acquisition d'une pelle hydraulique sur chenilles d'environ 16 tonnes ;
- VU** l'arrêté 233 CM du 03 mars 2022 portant l'abrogation de financement de l'é
- VU** la délibération n°18/2023 du 17 mai 2023 portant création de poste occasionnels ;
- VU** le projet de délibération du 28 septembre 2023 portant modification de la délibération n°18/2023 du 17 mai 2023 portant création de poste occasionnels ;
- VU** le courrier n°074/2023/ak portant sur l'annulation de la demande octroyée par arrêté n°1948 pour l'acquisition d'un camion à benne basculante de 4m3 pour la Commune de Hao ;
- VU** les crédits inscrits au budget principal 2023 ;
- VU** le courrier n° PAP/2023/COL/248 du 25 septembre 2023 de l'Agence Française de Développement (AFD) ;

Considérant la nécessité de retirer les crédits inscrits en dépense et recette de la section d'investissement pour les opérations annulées **n°1922** relative à la construction d'une salle polyvalente et **n°2301** relative à l'acquisition d'un camion à benne pour l'atoll de Hao ;

Considérant la nécessité d'inscrire les subventions du Pays et la part communale des opérations **n°2304** et **n°2305** relatives aux acquisitions d'une pelle hydraulique et d'un bus pour l'atoll de Hao ;

Considérant que par courrier susvisé, l'AFD a émis un avis favorable pour l'octroi d'un prêt relatif aux opérations **n°2112** Construction d'un abri de survie de Hao, **n°2206** acquisition d'un tombereau 3t pour Amanu et **n°2208** acquisition d'un camion BOM Hao ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits inscrits en dépense et recette de la section d'investissement pour les opérations **n°2208** relative à l'acquisition d'un camion BOM Hao et **n°2206** acquisition d'un tombereau 3t pour Amanu sur les montants des **marchés n°2202-02** et **n°2023-04** ;

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – Adopte la modification n°02-2023 du budget principal de l'exercice 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

IMPUTATIONS	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
6419	Remboursement sur rémunération du personnel		400 000
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		4 000 000
722	Immobilisations corporelles		3 500 000
74838	Autres attributions de péréquation et de compensation (FPIC 2023)		2 264 439
752	Revenus des immeubles		8 500 000
022	RF Dépenses imprévues	79 439	
023	HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE Virement à la section à la section	8 000 000	
Contrôle de légalité			
Date de réception de l'AR: 30/09/2023			
987-200013456-20230928-DEL_054_2023-DE			

	d'investissement		
60621	Combustibles	250 000	
60623	Alimentation	6 000 000	
61551	Matériel roulant	500 000	
61558	Autres biens mobiliers	1 500 000	
6161	Assurances multirisques	1 000 000	
6236	Catalogues et imprimés	200 000	
6238	Divers	800 000	
6336	Cotisations au CGF	60 000	
64131-00	Rémunérations des agents temporaires	- 3 500 000	
64131 – OP 2112 abri de survie Hao	Rémunérations des agents temporaires	2 640 000	
6451	Cotisations CPS	800 000	
6475	Médecine du travail	335 000	
TOTAL		18 664 439	18 664 439

SECTION D'INVESTISSEMENT

IMPUTATIONS	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
021-00 (Financière)	Virement de la section de fonctionnement		8 000 000
1318 – OP 1922 Salle polyvalente	Autres (prêt SOCREDO)		- 21 000 120
1318 – OP 1922 Salle polyvalente	Territoire (subvention DDC)		- 48 914 904
1322 – OP 2208 Acq° Camion BOM Hao	Territoire (subvention DDC)		- 4 889 141
1322 – OP 2301 Acq° Camion benne Hao	Territoire (subvention DDC)		- 2 590 964
1322 – OP 2304 Acq° pelle hydraulique Hao	Territoire (subvention DDC)		16 906 704
1322 – OP 2305 Acq° Bus Hao	Territoire (subvention DDC)		14 754 172
16422 – OP 2112 Abrie de survie Hao	Agence Française de développement (prêt AFD)		17 050 859
16422 – OP 2206 Acq° tombereau 3t Amanu	Agence Française de développement (prêt AFD)		2 157 780
16422 – OP 2208 Acq° Camion BOM Hao	Agence Française de développement (prêt AFD)		4 316 700
020-00 (Financière)	Dépenses imprévues	634 032	
1318 – OP 1922 Salle polyvalente	Autres	8 949 880	
2031 – OP 1922 Salle polyvalente	Frais d'étude	- 3 912 246	
21538-000 (Non individualisé)	Autres réseaux	3 000 000	
21571- OP 2206 Acq° tombereau 3t Amanu	Matériel roulant	- 412 000	
21571- OP 2208 Acq° Camion BOM Hao	Matériel roulant	- 3 900 000	
21571- OP 2301 Acq° Camion benne Hao	Matériel roulant	- 5 900 000	



21571- OP 2304 Acq° pelle hydraulique Hao	Matériel roulant	28 200 000	
2158- 000 (Non individualisé)	Autres installations, matériel	- 5 000 000	
2182- OP 2305 Acq° Bus Hao	Matériel de transport	24 600 000	
2184- 000 (Non individualisé)	Mobilier	- 9 000 000	
2188- 000 (Non individualisé)	Autres immobilisations	- 26 000 000	
2313 - OP 1922 Salle polyvalente	Constructions	- 28 968 580	
2313 – 00 (Financière)	Constructions	3 500 000	
TOTAL		- 14 208 914	- 14 208 914

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

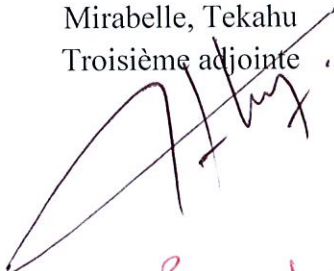
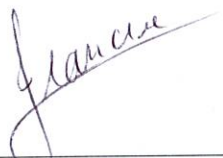
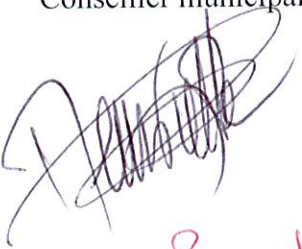
La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **14 (dont 6 procurations)**

Contre :

RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/09/2023 987-200013456-20230928-DEL_054_2023-DE

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata Maire 	TAKAMOANA Maniara Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint  <i>Procurateur</i>
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe  <i>Procurateur</i>	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU  <i>Procurateur</i>
MAIRIHAIU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE  <i>Procurateur</i>	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal  <i>Procurateur</i>	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal  <i>Procurateur</i>
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

Délibération approuvant la modification n°02-2023 du Budget principal de l'exercice de 2023

HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 30/09/2023

987-200013456-20230928-DEL_054_2023-DE